

(1)

(N° 21.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1878.

Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879 (*).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. DE LEXHY.

MESSIEURS,

Ce budget s'élève à la somme de 3,410,000 francs. M. le Ministre de la Guerre a proposé d'augmenter le litt. *B* du budget, pour l'exercice 1879, d'une somme de 195,000 francs, afin de mettre le prix des rations de fourrages en rapport avec leur valeur réelle. Cette augmentation est parfaitement justifiée et n'a donné lieu à aucune observation critique dans les sections.

Les 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e et 6^e sections ont adopté l'ensemble du budget, sans observation. La 4^e section, tout en approuvant le projet de budget, est d'avis qu'il serait utile d'augmenter le nombre des gendarmes et d'améliorer leur sort.

La section centrale partage cette manière de voir et a l'honneur de vous proposer, l'adoption du budget.

Le Rapporteur,
ÉMILE DE LEXHY.

Le Président,
J. DESCAMPS.

(¹) Budget, n° 88, IX (session de 1878-1879).
Amendement, n° 6.

(²) La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. DE MACAR, DE LEXHY, LUCQ, HOUTART, PETY DE THOZÉE et BOCKSTAEL.